



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

A/40/399

S/17293

21 juin 1985

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE

Quarantième session

Points 38 et 130 de la liste  
préliminaire\*

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

MESURES VISANT A PREVENIR LE TERRORISME

CONSEIL DE SECURITE

Quarantième année

INTERNATIONAL QUI MET EN DANGER OU ANEANTIT  
D'INNOCENTES VIES HUMAINES, OU COMPROMET  
LES LIBERTES FONDAMENTALES, ET ETUDE DES  
CAUSES SOUS-JACENTES DES FORMES DE  
TERRORISME ET D'ACTES DE VIOLENCE QUI  
ONT LEUR ORIGINE DANS LA MISERE, LES  
DECEPTIONS, LES GRIEFS ET LE DESESPOIR  
ET QUI POUSSENT CERTAINES PERSONNES A  
SACRIFIER DES VIES HUMAINES, Y COMPRIS  
LA LEUR, POUR TENTER D'APPORTER DES  
CHANGEMENTS RADICAUX

Lettre datée du 20 juin 1985, adressée au Secrétaire général par  
le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des  
Nations Unies

Les terroristes se distinguent par le fait qu'ils attaquent systématiquement et délibérément des civils innocents. Si l'OLP est devenue le fer de lance du terrorisme, de nos jours, c'est précisément parce qu'elle assassine des civils, de façon aveugle. Pour votre information, nous reproduisons ci-après plusieurs déclarations récentes de l'OLP concernant les activités des groupes qui la constituent :

31 mars : Le Front démocratique pour la libération de la Palestine signale que ses unités ont tué un civil juif dans le village d'el-Birah;

9 avril : L'OLP annonce qu'elle a utilisé des bombes incendiaires pour attaquer un "autobus sioniste à Jenin";

\* A/40/50/Rev.1.

- 22 avril : Le quartier général des forces de la révolution palestinienne signale qu'il a lancé des "opérations-suicides en plein centre de Tel-Aviv";
- 28 avril : La Voix de Bagdad de l'OLP annonce qu'elle a "utilisé des bombes incendiaires pour attaquer un véhicule sioniste sur la route de Beersheba à Jérusalem";
- 12 mai : Le quartier général des forces de la révolution palestinienne indique qu'il a fait exploser trois bombes en Israël, dont une près de l'hôpital Shaare Zedek, à Jérusalem;
- 27 mai : Le quartier général des forces de la révolution palestinienne signale qu'il a fait exploser une bombe dans la ville de Haïfa;
- 30 mai : Le quartier général des forces de la révolution palestinienne indique qu'il a fait exploser une bombe dans la ville d'Afula;
- 14 juin : La Voix de Bagdad de l'OLP signale que les forces de coalition palestino-libanaises ont lancé des missiles Katioucha sur des villages de haute Galilée;
- 15 juin : L'Agence de presse libanaise fait état d'un communiqué du Front populaire pour la libération de la Palestine indiquant qu'au début du mois de juin, celui-ci a posé des bombes à Gaza et Tulkarem, fait exploser des grenades à Naplouse et mitraillé des véhicules civils sur la route de Gaza;
- 17 juin : L'OLP signale qu'elle a posé des bombes et lancé des grenades à main dans les colonies de réfugiés de Dehaliyeh, Al-Doar et Al-Maszi, et fait exploser des bombes dans certaines banlieues de Jérusalem (Ramot et la Colline française) ainsi qu'à Tel-Aviv;
- 19 juin : La Voix de Bagdad de l'OLP annonce que cette organisation a fait exploser une bombe dans la ville d'Ashkelon; la Voix de la Palestine (Saana) signale que l'OLP a fait exploser une bombe dans la ville de Qiryat Gat.

Que la plupart de ces attaques aient échoué ou qu'elles n'aient même jamais eu lieu importe peu. Ce qui importe, en revanche, c'est que l'OLP se targue d'avoir assassiné, bombardé et mitraillé des innocents dans des autobus, des voitures, des hôpitaux, des villages et des villes. Lorsque l'on parle de terrorisme, on peut appliquer la règle générale suivante : jugez-les sur leurs actes, pas sur leurs paroles. Mais dans le cas de l'OLP, il convient de modifier légèrement cette proposition : les propos qu'ils tiennent, en tout cas au Moyen-Orient, illustrent parfaitement ce qu'ils feraient - si on leur laissait la moindre occasion de se manifester - et ce qu'ils sont réellement.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée-générale, au titre des points 38 et 13C de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent,

(Signé) Benjamin NETANYAHU

-----

